

Lac et port, les dernières avancées

Le 5 mars 2024, SPSH a participé à une réunion rassemblant notre maire, Christophe Vignaud, Éric Mailharrancin, directeur général des services (DGS) de la mairie de Soorts-Hossegor, Louis Galdos, adjoint au

maire de Capbreton et vice-président MACS en charge du lac et du port.

Nous vous rendons compte ici de l'état des projets qui ont été discutés.

Désensablement du lac

La mise en place du dispositif pérenne de désensablement dont nous vous parlons avec régularité avance !

(Voir nos Flash-Info [N° 55 de novembre 2022](#) et [N° 57 d'avril 2023](#)).

Le projet de résolution qui sera soumis au conseil communautaire en juin prochain nous a été présenté : il acte la réalisation de la canalisation entre la plage des Chênes-lièges rive ouest du lac et l'océan.

Le financement, prévu entre 600 k€ et 800 k€, sera pris en charge à hauteur de 90 % par MACS et le solde de 10 % par la ville de Soorts-Hossegor.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la commune qui en profitera pour finaliser le branchement au tout-à-l'égout des quelques propriétés le long du tracé qui ne bénéficient pas encore de cet équipement (avenue des Bergeronnettes).

L'appel d'offres sera programmé pour que le démarrage des travaux soit effectif courant octobre 2024 et que la première campagne de désensablement puisse être réalisée en janvier-février 2025.

Le volume de sable et le rythme des campagnes seront adaptés aux besoins constatés. Le dragage dans le lac jusqu'à la plage des Chênes-lièges sera à la charge de MACS alors que le transfert depuis cette même plage jusqu'à l'océan sera réalisé par la ville.

Les deux partenaires réfléchissent, pour une plus grande efficacité, à une délégation permettant de n'avoir qu'une seule maîtrise d'œuvre pour les deux

opérations.

Le délai de validité de l'actuel arrêté préfectoral est de 4 ans (terme : 2028). MACS propose de réfléchir dès 2026 à la modification de cet arrêté permettant un dragage par aspiration-succion. Ce procédé, tout le monde en convient, est plus respectueux de l'environnement que le procédé mécanique, seul autorisé par l'arrêté préfectoral actuel.

Il sera temps à cette échéance de réfléchir à étendre l'emprise des opérations à la partie nord du lac dont l'état de pollution des sédiments fins constitue une problématique différente de celle des sables plus grossiers et plus sains de la zone sud. L'expérience des travaux réalisés actuellement pour le dragage du port ainsi que les moyens mis en œuvre pour réutiliser les alluvions pollués (cf. ci-après : dragage du port de Capbreton) serviront de modèle à cette nouvelle intervention.

On peut aussi supposer qu'un dragage efficace et énergique de la partie sud du lac permette, grâce au rétablissement du jeu des marées et des courants, un rééquilibrage des volumes de sables grossiers présents plus au nord.

SPSH veut ici remercier le maire, Christophe Vignaud, et le DGS, Eric Mailharrancin, qui ont soutenu sans défaillance le plan de désensablement que nous leur avons présenté et qu'ils avaient adopté. Ils ont permis les avancées décisives que nous relations aujourd'hui.

Dragage du Port de Capbreton

La première phase du dragage du port de Capbreton en cours de réalisation s'achèvera le 17 mai 2024.

Des tests ont été réalisés afin de définir le degré de pollution des sédiments à évacuer. Sur un total estimé à 110 000 m³, le volume de matériaux pollués serait de l'ordre de 40 000 m³, marge de sécurité comprise.

Un espace permettant le traitement de ce volume est

réservé à la sortie de Capbreton le long de la route menant à Labenne. Cet espace sera conservé pour servir ultérieurement au traitement des sables pollués situés dans la zone nord du lac d'Hossegor.

Après traitement, les sédiments seront valorisés et pourront servir de sous-couche pour des travaux de terrassement d'infrastructures routières ou pour la constitution de talus paysagers.

Dragage de la dune d'entrée du Boucarot

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que la dune sous-marine qui se crée au niveau de la digue Nord, à l'entrée du chenal d'accès au port (la passe du Boucarot), constitue le réservoir qui favorise l'ensablement du lac d'Hossegor et du port de Capbreton.

Un dragage systématique de cette dune sous-marine sera réalisé tous les deux ans.

Le clapage en mer du sable extrait est inefficace si l'on veut réensabler le pied de dune des plages de Capbreton et de Labenne. Il est donc envisagé de brancher directement les pompes de la drague au by-pass existant sous la passe du Boucarot.

L'objectif annuel de transfert de sable par le by-pass reste fixé à 30 000 m³. Il sera plus facilement atteint grâce à cette contribution nouvelle qui s'ajoutera aux prélèvements effectués chaque année sur la plage Notre-Dame.

Il est convenu qu'une bathymétrie du lac et du port sera réalisée systématiquement tous les ans pour mesurer les effets des travaux réalisés.

Nous savions que la commune avait depuis plusieurs mois pris la mesure de l'enjeu que constitue le désensablement du lac et l'importance de ne pas le déconnecter du grand pourvoyeur que constitue l'océan. **Il nous est apparu, au terme de cette rencontre, que notre conviction partagée a permis une véritable prise de conscience et une réelle compréhension par la collectivité de cette problématique et de la nécessité de traiter tout à la fois le lac, le port et le trait de côte.**

Les décisions prises vont dans le bon sens même si l'on peut regretter leur lenteur, inhérente à tout processus administratif.

Nous approuvons et soutenons le processus engagé par la collectivité qui va dans le sens de l'efficacité mais nous devons aussi rester vigilants quant à ses délais d'exécution et au choix des méthodes retenues pour sa mise en œuvre.



© UNPC - 23 mars 2019 - Entrée de la passe du Boucarot - marée coefficient 115